



Revue Annuelle d'Information de La Commune de TINEBDAR - N° : 03 - 2014

TINEBDAR

Concertation - Transparence - Développement

www.tinebdar.com

Infos

ANSUF YES-WEN FER TTIWANT N TNEBDAR

بندية تينبدار ترحب بكم

LA COMMUNE DE TINEBDAR VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

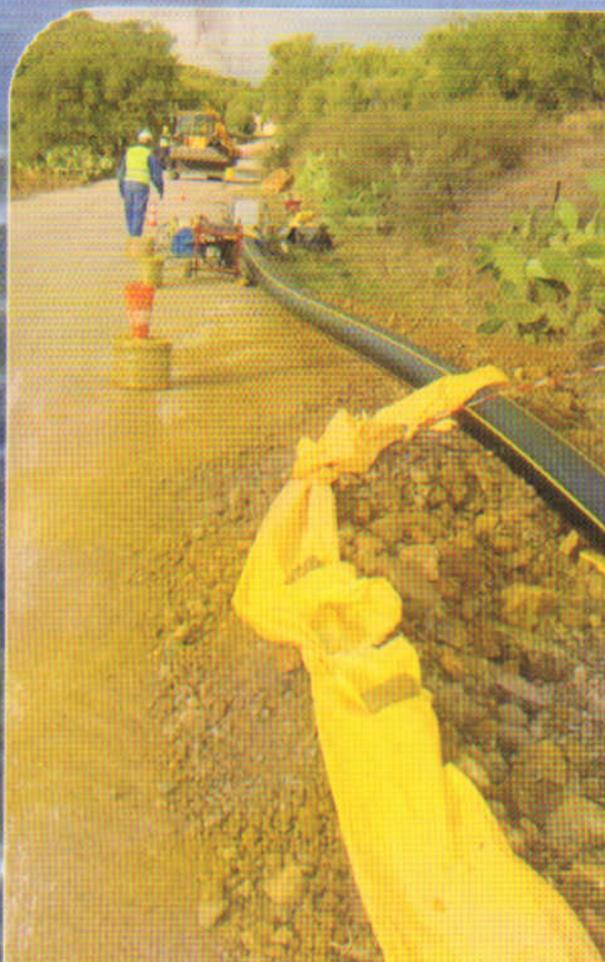


Un CET, une perspective pour l'environnement et le développement

La commune de Tinebdar, est l'histoire d'un combat quotidien d'hommes et de femmes pour le développement



Citoyenneté en marche



Le gaz de ville arrive Tinebdar en fête



Portrait AGSOUS Abdenour



Inauguration de la stèle ABDERAHMANE AWAGHLIS

Document

La commune de Tinebdar se dote d'une charte De la citoyenneté et de la démocratie locale participative

Inauguration de la stèle ABDE RAHMANE AWAGHLIS

En cette occasion du nouvel an berbère YENNAYER 2965 coïncidant avec le lundi 12 janvier 2015 qu'a eu lieu l'inauguration de la stèle du grand jurisconsulte ABDE RAHMANE AWAGHLIS, une collation spéciale yennayer a été donnée suivie d'une conférence débat animée par le professeur DJAMIL AISSANI sur ce juriste consulte en présence d'une assistance fort nombreuse. Les femmes aussi célèbrent yennayer à la maison de jeune Sur initiative de l'association pour la promotion de la femme rurale de Tinebdar « THIZIRI », une journée festive à eu lieu à la maison de jeune communale au programme une collation avec bouajaj et le henné pour les enfants ainsi qu'une exposition de tableaux peints à la main et des produits d'artisanat manuel faits entièrement avec du bois local.



Le Jurisconsulte Abderrahmane Awaghlis (mort en 1384)

*"Béjaïa a devancé Alger et Tlemcen par l'école de 'Abd al-Rahman al-Waghlisi ...".
Ibn Sa'ad al-Andalusi (15^e siècle)*

Abderrahmane Awaghlis (Sidi Abderrahmane El Ouaghlissi – mort en 786h./1384) est originaire de Tala Tagouth (Tinebdar). Ce savant a créé une école de jurisprudence dont l'influence va persister sur plusieurs siècles. Il a, par ses remarquables enseignements, formé toute une génération de disciples, qui deviendront des Uléma célèbres (al-Mashdaly, al-Huwari, al-Muqri,...). Malgré ses fonctions de Muphty et de Shaykh al-Jama'a, il n'a jamais eu de contacts avec l'autorité, notamment à l'époque où Ibn Khaldun exerça des fonctions politiques à Béjaïa (premier ministre). Nous le savons grâce à

un témoignage poignant du « patron » d'Alger, Abderrahmane Ath-Tha'aliby, qui a été l'élève de ses élèves. Il affirme ainsi dans son Kitab al-Jam', « J'arrivai à Béjaïa en 802h./1400. J'y rencontrai des savants qui étaient des guides en science, en religion et en piété. Ils étaient disciples du Cheikh, le docte et pieux 'Abd ar-Rahman al-Waghlisi, ainsi que les disciples du Cheikh Ahmad Ibn Idris, qui étaient alors fort nombreux (...). Ils n'entretenaient aucune relation avec les princes qu'ils



n'approchaient pas. Leurs successeurs et leurs élèves perpétuèrent leur conduite. Dieu les agréés». Abderrahmane Awaghlis est

la stèle **ABDERAHMANE AWAGHLIS**

l'auteur d'un célèbre traité : al-Muqaddima al-Fiqhiyya, plus connu sous le nom d'al-Waghlisiyya. Cet ouvrage d'al-Waghlisi va rester pendant des siècles le livre de base de l'enseignement pour les débutants. Il a été commenté par de nombreux savants prestigieux (Abdelkrim az-Zwawi, Ahmed Zerruq al-Barnusi, Abu Abdellah as-Sanusi) et a été abrégé par Abderrahmane as-Sebbagh à la demande du célèbre Yahia al-Aydli (mort en 1477), fondateur de l'une des toutes premières Zawiyas – Instituts de la Kabylie (Tamokra). Les principales copies de la Waghlisiyya ont circulé dans un espace géographique qui s'étend du Maroc à l'ouest jusqu'à Médine à l'est, et de l'Espagne musulmane au nord jusqu'au Mali au sud. Il s'agit donc d'un ouvrage universel qui pouvait s'adresser aux musulmans des deux rives du Sahara, de l'Afrique aussi bien que de l'Asie, en même temps qu'un ouvrage à usage local, accessible aux savants villageois tout autant qu'aux universitaires du Caire.

La plupart des Fatawi



(consultations juridiques) d'al-Waghlisi ont été perdues au cours des siècles. Néanmoins, certaines d'entre elles sont encore présentes de nos jours dans des ouvrages de référence à Tlemcen (al-Maghili), au Maroc (al-Wansharisi) et en Andalousie (al-Ziyati, al-Gharnati). Elles permettent de comprendre la position centrale qu'occupait les Muphty au sein de la société bougiote de l'époque, et d'apprécier comment il s'efforçait d'appliquer la loi divine même dans les détails les plus minutieux de la vie quotidienne. En même temps, les Fatawi fonctionnent comme un lien entre la loi islamique et les coutumes locales ('urf), qui, selon la jurisprudence, restent valables dans tous les points où elles ne contredisent pas la

Sharî'a (Schacht 1966). Ainsi, un de grands soucis d'al-Waghlisi semble avoir été de réaliser cette co-existence dans un cadre aussi juste et légitime que possible. Rappelons qu'en 2004, un Colloque International sur al-Waghlisi avait été organisé (Théâtre Régional de Béjaia, Zawiyas al-Waghlisi, Cimetière Sidi Abderrahmane, Tala Tagouth, Izzeruken, Wedris). Des spécialistes de premier plan y ont donné des conférences et les Actes du Colloque sont en voie d'édition (voir sur le site <http://www.ath-waghlis.com>). Depuis, son traité a été édité au Liban et une notice biographique a été publiée en 2013 par la célèbre revue « Encyclopédie Berbère » (dirigée par Salem Chaker).

Pr Djamil Aïssani (Béjaia) et Dr Judith Scheele (Oxford)